

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 2 JUILLET 2015**

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, STIEBER Caroline, BESSET Pierre-Yves, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe, MARCOUX Jean-François, MARGNAT Flavien, MARTIN Mickaël, SCEVOLA Damien,

Absente : ALFIERI Françoise

Approbation du dernier PV à l'unanimité

**SDE 07 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE** (délibération 2015/09)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'extension des réseaux pour l'alimentation de la parcelle A 1550 appartenant à M. et Mme AUTERNAUD, il y a lieu de signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07. Cette convention donne au SDE la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux électriques et communications électroniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le document**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention proposée par le SDE 07**

Il est précisé que la contribution à charge de la commune pour la partie communication électronique est estimée à 1 765 € et à 2 610 € pour la partie réseau électrique.

**C.A.U.E – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE**  
(délibération 2015/10)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une réflexion sur la stratégie de planification urbaine et l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme engagée par le CAUE en lien avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, il y a lieu de signer une convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage moyennant une contribution financière de 3000 € répartie de la façon suivante :

- \* 2 100 € à charge de la CDC de Porte DrômArdèche
- \* 900 € à charge de la commune

A la majorité, (1 vote contre de M. BONOT), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE la signature de cette convention pour une durée de 12 mois**
- **AUTORISE le paiement de la somme de 900 € représentant la participation communale**

## **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'AP)** (délibération 2015/11)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir bénéficier d'un report pour la mise en conformité des établissements recevant du public non accessibles aux personnes handicapées, il y a lieu de fournir un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) précisant la nature des travaux à réaliser dans un délai de trois ans et leur coût.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de validation d'un agenda programmé d'accessibilité auprès de la Direction Départementale des Territoires**

### **ETUDE DE DEVIS :**

A l'unanimité, les devis suivants sont validés :

- DS WEB pour 504.00 € TTC (confection des bulletins communaux)
- GRENOT pour 1040.40 € TTC (pose borne WIFI + installation prise clocher + éclairage extérieur appartement mairie)

La décision pour le devis relatif à la construction d'un muret autour de l'îlot propreté est reportée au prochain conseil municipal.

### **DIVERS**

#### **RACCORDEMENT POSTAL :**

Des réponses écrites seront apportées aux personnes ayant formulé des observations sur leur nouvelle adresse.

#### **LOI NOTRe :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier co-signé par les Maires d'Andance, Champagne et St Désirat concernant une réflexion pour la mise en place de la loi NOTRe et la création d'une commune nouvelle.

Avant d'engager la commune dans cette démarche, le Conseil Municipal souhaite des informations complémentaires.